

## Demande de réadmission à l'examen théorique

Une taxe de **30€** doit être acquittée préalablement à la participation à un réexamen suite à un échec antérieur ou en cas d'absence au rendez-vous sans excuse préalable 24 h à l'avance.

Numéro du certificat d'apprentissage:

Nom:

Prénom:

Timbre de  
Chancellerie  
30 €

 ATTENTION

**Cette fiche est à remettre au surveillant lors du prochain examen**

Pour des raisons d'organisation, vous êtes prié de vous présenter au centre d'examen **10 minutes** avant le début de l'épreuve.

Veillez-vous munir d'une **pièce d'identité** valable et de votre **certificat d'apprentissage**.

Les candidats ne pouvant pas présenter ces documents, ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.